



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayre
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260425

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 17 avril 2026	Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants .
Nombre de conseillers En exercice 41 Présents 38 Votants 41	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : ZONE DU PRESSEIR A SAINT CALAIS
VENTE DE PARCELLE A AMENAO**

Madame la Présidente expose que AMENAO, souhaite acquérir la parcelle AR N°50 d'une contenance de 9 928 m² située ZA du Pressoir à Saint-Calais, Le Champ de la Noé, pour son client.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle.

Le prix de vente est estimé à 3,60€ le m² Hors TVA, le montant de la vente sera de 35 740,80€ Hors TVA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

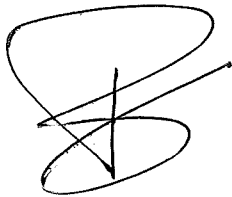
- **ABROGE** la délibération n°20260223 du 26 février 2026
- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Pressoir, cadastrée Section AR n°50 pour une superficie totale de 9 928 m² au prix de 3,60€ le m² Hors TVA, soit 35 740,80 € HT, en faveur de AMENAO, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître RONDEAU-GUERINEAU, située à SAINT-CALAIS,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** la Présidente à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

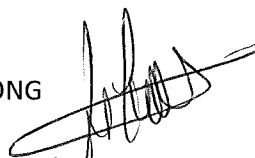
BRANJONNEAU Thierry



Saint Calais, le 28 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS